

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 2 mars 2026, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion de deux délibérations relatives aux versements de subventions à des associations, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 9 mars 2026 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 3 mars 2026. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Délibérations examinées :

N° 2026/019 - Omnisports Frouard Pompey - Subvention 2026 - **Approuvée**

N° 2026/022 - Comité Intercommunal de Frouard Pompey pour les Relations France
Allemagne (CIFA) - Subvention 2026 - **Approuvée**

Pompey, le 12 mars 2026



le Maire,

Laurent TROGRIC